

**Sommaire**

- 1 > Un enseignement professionnel et technologique en pleine déliquescence !
- 2 > Profs de STI : moins que des marionnettes, à peine des pions !
> Absence de quorum au CIC : la révolte des marionnettes
- 3 > La dernière promotion du bac pro ancienne version se voit interdire l'oral de langue vivante : où est l'équité ?
> "Droit et grands enjeux du monde contemporain"
Une nouvelle pseudo-discipline en L : pour quoi faire ?
En direct des CPC :
- 4 > CPC n°5 - "Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction"
- 5 > CPC n°17 - bac pro "cuisine" et bac pro "commercialisation et services en restauration"
- 8 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

Un enseignement professionnel et technologique en pleine déliquescence !

Jamais sans doute l'enseignement professionnel et technologique n'a dû faire face à des attaques aussi dures, au point que son existence est en jeu ! Il ne s'agit en effet ni plus ni moins que de mettre à bas une des spécificités de l'enseignement français, à savoir l'existence de trois voies distinctes après le collège, en fusionnant les voies professionnelle et technologique pour s'inscrire dans la norme européenne qui n'en connaît que deux, l'enseignement général et professionnel.

Trois projets ont conduit à ces dérives. D'abord le bac pro en trois ans qui a déconsidéré les BEP et mis le bac pro à égalité avec les baccalauréats technologiques. Ensuite la réforme en cours des sections STI qui aboutit à la disparition de filières entières. Et bientôt la réforme des sections STG qui, en fusionnant SES et Eco-gestion sous les auspices de la réforme du lycée, va totalement les dénaturer.

Quel bénéfice pour les élèves ? Aucun. Quelles conséquences pour les professeurs ? Des suppressions de postes en masse et des reconversions douloureuses en perspective, particulièrement pour ceux qui n'auront d'autres choix que d'aller enseigner en collège...

Comment expliquer qu'une telle catastrophe ait pu se produire sans entraîner une levée de boucliers ? La réponse est simple : parce que, à l'exception du SNALC, les syndicats ont cédé, par intérêt ou par faiblesse, aux pressions ministérielles. En effet, le SNETAA, principal syndicat du secteur, a approuvé le bac pro en trois ans pour finir par rejoindre FO qui a ainsi abdiqué toute hostilité à ces projets... Le SGEN et l'UNSA ont également approuvé ces réformes, et l'on s'étonne dès lors qu'Action et Démocratie, pourtant farouchement hostile à la réforme du bac pro, ait choisi de rejoindre l'UNSA qui y a toujours été favorable ! Quant à la CGT, pour qui le secteur éducatif est marginal, tout comme le SNUEP, syndicat minoritaire au sein de la FSU, ils n'ont pas été capables de sensibiliser leurs fédérations respectives à ces dérives.

Au total, seul le SNALC a su dénoncer dès l'origine ce que sous-tendraient ces réformes scélérates et alerter les collègues sur leurs conséquences néfastes : **alors le 20 octobre, ne vous trompez pas et n'oubliez pas qui sont les traîtres, votez pour les seuls vrais défenseurs de l'enseignement professionnel et technologique, votez pour le SNALC et l'Union pour l'Ecole Républicaine !**

François PORTZER
Président national

Profs de STI : moins que des marionnettes, à peine des pions !

Le **SNALC-CSEN-FGAF** a été le premier à annoncer **7 000 suppressions de postes avec la mise en place de la réforme des STI**, pourtant toujours démenties avec vigueur par le ministère.

Le **SNALC-CSEN-FGAF** observe d'ailleurs que les reconversions de professeurs des quelque 25 spécialités de STI ont déjà commencé dans les académies, sur avis des inspecteurs avec possibilité de retour en arrière en cas d'échec.

Et le **SNALC-CSEN-FGAF** est éberlué par le zèle du ministère qui, sans même en informer les rectorats, offre dès aujourd'hui la possibilité à tous les professeurs de STI de postuler directement en technologie au collège. Même le secrétaire général d'une académie métropolitaine déclare le système " abrupt ".

Le **SNALC-CSEN-FGAF** s'indigne de l'injustice qui en résulte : les professeurs de STI dont le poste disparaît passent ainsi devant les professeurs ayant fait l'effort de la reconversion et devant les actuels professeurs de technologie souhaitant changer de poste.

Et l'intérêt des élèves dans tout cela ? Nul ne s'en préoccupe Rue de Grenelle malgré toutes les déclarations fracassantes qui sont faites : **le massacre annoncé par le SNALC-CSEN-FGAF a bien commencé ! Prochaine étape : les STG ...**

Communiqué remis à la presse le 7 avril 2011

Absence de quorum au CIC : la révolte des marionnettes

Une fois de plus, le comité interprofessionnel consultatif n'a pu siéger le 4 avril 2011 faute de quorum ! Environ 25 présents seulement sur la soixantaine de titulaires. Parmi les absents, nombre de Présidents de commissions professionnelles consultatives pourtant hautement impliqués du fait même de leur fonction dans ces instances. Rappelons d'ailleurs que les présidents et vice-présidents des CPC sont alternativement désignés dans le collège des employeurs et dans celui des salariés. Même certains syndicats enseignants étaient absents. Comment s'étonner d'une telle désaffection ?

Le SNALC dénonçait il y a déjà un an (éditorial de la lettre électronique n°8 de mars-avril 2010) le mépris affiché par l'administration à l'égard des participants à cette instance autrefois solennelle : lors d'un vote hostile à un texte, un représentant patronal avait naïvement demandé ce qu'il allait ad-



venir du texte rejeté (CCF en langue pour le BTS). Il s'était entendu répondre que l'avis du CIC n'était que consultatif. Autrement dit, qu'on allait passer outre. Pire encore, **la réforme du lycée a été rejetée par le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), instance consultative suprême, sans aucun effet sur le terrain.**

Dans ces conditions, comment s'étonner que les participants de toutes provenances à ces instances se découragent et choisissent de refuser de participer à une parodie de concertation ? **On atteint désormais les limites de la parodie : les marionnettistes de la rue de Grenelle ont perdu leurs marionnettes.**

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
*Secrétaire nationale à l'enseignement
professionnel et technologique*

La dernière promotion du bac pro ancienne version se voit interdire l'oral de langue vivante : où est l'équité ?

Dans l'académie de Lyon comme dans bien d'autres, il a été décidé dans un souci de simplification d'adopter une seule procédure d'examen du baccalauréat professionnel en juin 2011. Pourtant il existe encore une promotion d'élèves du baccalauréat professionnel en deux ans après le BEP. Ces élèves n'ayant pu pratiquer qu'une seule langue vivante étrangère avaient donc réglementairement le droit de passer un oral (généralement d'anglais) en plus de l'écrit de leur unique langue vivante, les points obtenus à l'oral au-dessus de la moyenne contribuant à l'obtention du bac, voire d'une mention. Mais du fait du choix de la procédure unique, la dernière promotion de candidats au bac

pro ancienne formule se voit interdire cet oral : le serveur bloque les inscriptions quand la langue vivante est la même à l'oral qu'à l'écrit. L'ensemble des candidats qui souhaitaient passer cet oral se trouve ainsi défavorisé par rapport aux candidats de la première promotion du bac pro 3 ans : est-ce équitable ?

Pour éviter les procédures d'appel, il y a donc fort à parier qu'on va distribuer le diplôme encore plus généreusement que par le passé, conformément à la rumeur persistante qui circule parmi les élèves. Que devient la crédibilité des enseignants dans ces circonstances ?

" Droit et grands enjeux du monde contemporain " Une nouvelle pseudo-discipline en L : pour quoi faire ?

" Droit et grands enjeux du monde contemporain " ressemble à s'y méprendre à l'Education Civique Juridique et Sociale mise en place à l'origine dans la voie professionnelle et supposée relever de tous les enseignants. A l'usage, et comme l'instruction civique par le passé, l'ECJS est généralement dévolue aux enseignants d'histoire-géographie. Comme tous les sujets de réflexion fondamentaux, ce thème se trouve au croisement de plusieurs disciplines : la philosophie et le droit pour ce qui concerne la bio-éthique par exemple, mais aussi la sociologie, l'économie, et surtout le droit lui-même. C'est pourquoi ce nouvel enseignement concerne directement la voie technologique par le biais des professeurs d'économie-gestion.

Pseudo-discipline au croisement de plusieurs disciplines fondamentales : on découvre ainsi qu'une formation complémentaire en droit est prévue pour les professeurs de philosophie, tandis que l'APSES revendique cet enseignement pour ses adhérents (professeurs de SES). C'est oublier que l'analyse du monde contemporain se fonde largement sur la connaissance du passé, donc de l'histoire. Et c'est omettre que des professeurs du secondaire enseignent déjà le droit dans la voie technologique, les professeurs d'économie-gestion.

Mais au-delà de la question de savoir qui assurera cet enseignement, il s'agit de savoir à quoi il pourra bien servir. A ouvrir de nouveaux débouchés aux élèves de la filière littéraire tels que les écoles de commerce ? Outre le fait que cette poursuite d'étude existe déjà, ne vaudrait-il pas mieux développer la capacité de ces élèves à réfléchir sur des sujets relevant des disciplines fondamentales comme la philosophie ? Ce sont la culture générale et la capacité d'abstraction qui fondent la qualité du raisonnement recherché chez les littéraires purs et chez les jeunes qui s'orientent vers les sciences politiques ou les écoles de commerce. Et si l'on veut les initier au droit, pourquoi ne pas leur faire faire du droit pur, quitte à examiner sous l'angle de la philosophie d'une part et celui du droit (voire de l'histoire) d'autre part des thèmes centraux tels que l'individu ?

Bref, une fois de plus le ministère fait semblant d'être créatif avec une pseudo-discipline qui n'a d'autre objectif que de mettre en concurrence des disciplines existantes sans aucun bénéfice réel pour les élèves. Diviser pour régner : le meilleur moyen de détourner les professeurs de tous horizons des vrais enjeux des réformes scélébrates en cours.

En direct des CPC

CPC n°5 **" Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction "**

Compte rendu de la réunion du 9 février 2011 de 9h à 13h

La réunion est animée par Brigitte Trocmé (DGESCO).

1/ Sécurité sur les échafaudages :

Présentation faite par Patrick Bet (IEN).

Il y a un problème de sécurité des élèves lorsqu'ils travaillent en stage pour des travaux en hauteur. Il s'agit de pouvoir monter et vérifier des échafaudages. Pour information, dans la recommandation R408 de la CNAMTS, l'annexe 3 se réfère au montage et au démontage, l'annexe 4 à la réception et à la maintenance et l'annexe 5 à l'utilisation. Dans nos avis, la mention " recommandé " concernent les diplômes où cela deviendra obligatoire à l'avenir, alors que la mention " souhaité " proposera une éventualité de formation possible. Pour les CFA, la formation devra se faire sur le temps passé en entreprise.

2/ Rénovation des BTS Travaux Publics et Bâtiment :

Présentation faite par Charles Dubois et Thierry Kessenheimer (IA-IPR), respectivement pour le BTS Bâtiment et le BTS Travaux publics.

Après un point sur les travaux les plus récents, il est rappelé que le ministère est revenu ces derniers mois sur les poursuites d'études des STI2D : plutôt finalement en BTS qu'à l'université. Il faudra aussi ajouter en annexe les obligations quant à la réglementation R408.

On aborde aussi l'expérimentation sur 3 ans portant sur le contrôle en cours de formation dans 5 BTS. Cette expérimentation commence dès septembre 2011 dans toute la France. Les 5 BTS en "test" sont les deux concernés ici ainsi que Mécanique et automatismes industriels, Commerce international et Transport & logistique.

3/ BTS Fluides Energies Environnement :

Il est prévu de supprimer l'option A du BTS Génie sanitaire et thermique et de rénover ce BTS en BTS FEE (Fluides Energies Environnement). Il est remarqué qu'il y a une forte spécificité des options B (Génie climatique) et

C (frigorifique). Une option nouvelle sera créée concernant les gros systèmes. M. Bonin lancera les travaux en groupe de travail. Les professionnels sont invités à faire leurs propositions de modifications à Yasmina Heurtel.

4/ Adaptation des diplômes du secteur du BTP aux exigences du développement durable :

Présentation par M. Bet.

Il s'agit d'adapter les diplômes du secteur du BTP aux exigences issues du Grenelle de l'environnement relatif au développement durable et à la gestion de l'énergie. Cela concerne tous les niveaux de formation : niveaux 3, 4 et 5.

Cette adaptation est prévue en 4 phases :

Phase 1 : Travaux préparatoires – clarifier par niveau de diplôme, choix de la méthode de travail, rédaction d'ajout, types projet de programmation des travaux et recommandations pédagogiques transversales.

Phase 2 : Validation par la CPC courant juin 2011.

Phase 3 : Travaux de rédaction (à partir de septembre 2011), compléments au RAP (Référentiel d'Activités Professionnelles), compléments au RC (Référentiel de Certification) et compléments au RA (Règlement d'examen).

Phase 4 : Validation par la CPC.

Envoyer à M. Bet tous les documents que nous aurions pour répondre à ces problématiques.

5/ Modification réglementaire concernant l'épreuve E1 dans les baccalauréats professionnels :

Présentation par Bernard Coillot et Brigitte Trocme.

Dans les baccalauréats professionnels, dans l'épreuve E1, U13 (physique) est passée en CCF : cela impose de fait le passage en CCF de toutes les unités constitutives de E1, en particulier U11. Pour éviter le passage de U11 en CCF à la session 2012, il est donc proposé de rédi-

En direct des CPC (suite)

ger un arrêté pour la passer en E2, sous l'épreuve U21, la U21 devenant U22 et la U22 devenant U23.

Pour le BP Métier de la piscine, il est adopté l'extension du vivier à tous les possesseurs des diplômes de niveau 4 et 3.

6/ Brevets professionnels du BTP :

Présentation par M. Bet.

Etapes de travail prévues :

Phase 1 : Analyse par secteurs professionnels des flux de personnes formées qui passent du niveau 5 au 4 en regard des besoins.

Comparaisons bac pro et brevets professionnels (contenus, certifications, équivalences) : on convient de garder les deux niveaux.

Domaines à étudier : énergétique, aménagement-finition, métallerie, enveloppe, TP, gros œuvre.

Phase 2 : Mise en commun des analyses de secteur : orientations retenues, évolutions envisagées, détermination d'un cadre commun.

Phase 3 : Programmation pluriannuelle des travaux.

7/ Point sur les CAP de la filière :

Présentation par Didier Esselin (IEN).

Il est proposé de scinder le CAP tailleur de pierres et décoration en un CAP tailleur de pierres et un CAP Marbrier en bâtiment. Ceci afin de correspondre avec les tâches transversales des B.Pro. Pour le graveur sur pierre, il est plutôt préconisé un DMA de niveau 4 (Diplôme de Métier d'Art), ce métier entrant dans le cadre de l'artisanat d'art.

Prochaine réunion prévue le mardi 3 mai à 10h.

Guy WESTERMANN
Académie de Strasbourg

CPC n°17

Référentiel des Activités Professionnelles (RAP) en bac pro " cuisine " et bac pro " commercialisation et services en restauration "

Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2011

Présentation par Messieurs Petitcolas, IG, et Kervarec, Pinvidic, Herrero, IEN.

La dernière réunion de la 17^{ème} CPC a eu lieu le 11 janvier 2011. Elle était prévue depuis le 15 septembre dernier, mais une fois de plus, les documents sont parvenus aux membres de la CPC seulement trois jours avant, alors qu'il s'agissait de 140 pages. Les relectures invoquées semblent encore de bien piètres excuses : on a plutôt l'impression, d'une CPC à l'autre, dans le secteur tertiaire comme dans le secteur industriel, que la concertation se fait par respect apparent des usages mais sans intention aucune de tenir compte des avis et remarques...

A/ Référentiels d'activités professionnelles et examen

- Pôle 1 et 2** ➤ spécifiques à chaque bac pro
Pôle 3, 4 et 5 ➤ identiques aux 2 bacs c'est-à-dire :

- la gestion des approvisionnements
- la démarche qualité
- l'animation d'équipe

Nos remarques ou constats communs aux deux :
nous déplorons le fait que toutes les épreuves soient en CCF, sauf en lettres-histoire-géographie.

1. Cuisine

Nos observations :

- **Du nouveau**, comme par exemple :
" **l'élève devra être capable d'animer une équipe** " : difficile à 17 ans ;
" **de mettre en œuvre une démarche qualité** " : attention, cette démarche doit s'inscrire uniquement dans les bases ;
" **de gérer les approvisionnements** " : sachant que les intitulés latins des produits ne sont pas au programme.

En direct des CPC (suite)

- **Les bases technologiques et culturelles sont abandonnées**, notamment les cours sur les spécialités régionales et européennes (elles représentaient les 2/3 du contenu du bac pro 4 ans).

En bref, pourquoi transmettre une culture des produits et des spécialités régionales et européennes depuis la création du bac pro en 1989, pour les réduire à presque rien en 2011 ? (Entendu le jour de la CPC : " nous allons uniquement parler des influences ou courants culinaires, cela risque d'être du niveau BTS "...)

- **Les langues vivantes** : uniquement l'anglais pour les cuisiniers. (Mais attention, depuis la mise en place des DGH, certaines académies appliquent une deuxième langue au détriment d'une heure de TP).

- **Le dossier professionnel : on reprend les bases de l'ancien référentiel, c'est à dire celles d'avant 1998, surprenant...**

L'architecture du diplôme :

- **22 semaines PFMP** : 1/3 en restauration collective et 2/3 en restauration commerciale

- L'épreuve pratique s'articule de la façon suivante, **3 évaluations** :

➤ **Première situation** en établissement scolaire au cours du 2^{ème} semestre de la classe de 1^{ère} pro

→ **40 points**

➤ **Deuxième situation** en établissement scolaire au cours du 2^{ème} semestre de la classe de Terminale

→ **80 points**

➤ **Troisième situation** en entreprise au cours des PFMP de la classe de Terminale

→ **40 points**

➤ Sans oublier cette nouvelle sous-épreuve de prévention santé et environnement (coef 1).

2. Commercialisation et services en restauration

Mêmes observations que pour l'autre spécialité mais aussi :

- ce bac pro spécialisé en restaurant se doit de couvrir l'ensemble des concepts de la restauration (en théorie ou en pratique),
- on se doit d'insister sur la dynamique commerciale,
- 2 langues vivantes sont obligatoires : l'anglais et une deuxième ... (à disposition dans l'établissement).

L'architecture du diplôme

- **22 semaines PFMP** : 1/3 en restauration collective ou rapide (? !) et 2/3 en restauration commerciale.

- L'épreuve pratique s'articule de la façon suivante, **3 évaluations sur les connaissances** :

➤ Atelier bar → **20 points**

➤ Atelier sommellerie → **20 points**

➤ Atelier valorisation des produits → **40 points**

- **3 évaluations en pratique** :

➤ **Première situation en établissement scolaire** au cours du 2^{ème} semestre de la classe de 1^{er} Pro

→ **20 points**

➤ **Deuxième situation en établissement scolaire** au cours du 2^{ème} semestre de la classe de Terminale

→ **40 points**

➤ **Troisième situation en entreprise** au cours des PFMP de la classe de Terminale

→ **20 points**

➤ Sans oublier cette nouvelle sous-épreuve de prévention santé et environnement (coef 1).

B/ Mise en place de ces nouveaux bacs pros

Communiquer de façon efficace dans les collèges sur cette nouvelle réforme, attention **le BAC PRO REPREND sa vocation initiale : INSERER les élèves dans la vie active. Le BAC TECHNOLOGIQUE Hôtellerie** redevient le seul BAC (après la classe de 3^{ème}) de poursuite d'études, notamment en BTS.

C/ Avis de la profession

- L'appellation du nouveau bac pro " restaurant " est trop longue : bac pro commercialisation et services en restauration.
- La certification intermédiaire (sanctionnée ou passée en 1^{ère}) ne peut pas avoir la dénomination de " BEP ".
- La répartition PFMP en bac pro commercialisation et services en restauration ne correspond pas à la réalité du terrain. (1/3 en restauration collective ou rapide et 2/3 en restauration commerciale).

D/ Vote

- Les représentants de la profession votent " **CONTRE** " cette réforme.
- Les représentants syndicaux (professeurs et salariés) " **S'ABSTIENNENT** " sauf le **SNETAA (il vote " POUR ")**.
- Les représentants du ministère et les inspecteurs votent " **POUR** ".

A suivre ...

- le repère de formation **BAC PRO**,
- la **renovation des BP**,
- sans oublier le repère de formation de la certification intermédiaire.

Christy GREVET
Académie d'Orléans-Tours

Présentation RAP des Bacs Pro en 3 ans
" Cuisine " et " Commercialisation et services en restauration "

Baccalauréat professionnel Cuisine			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée
E.1 – Epreuve scientifique et technique	U.1	5		
E.11 – Sous-épreuve de technologie	U.12	2	CCF, écrit	
E.12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.13	2	CCF, écrit	
E.13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.14	1	CCF, écrit	
E.2 – Epreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	5		
E.21 – Sous-épreuve de gestion appliquée	U.21	2	CCF, écrit	
E.22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3	CCF, oral	
E.3 – Epreuve professionnelle	U.3	9		
E.31 – Epreuve de pratique professionnelle	U.31	8	CCF, écrit et pratique	
E.32 – Prévention Santé Environnement	U.32	1	CCF, écrit et pratique	
E.4 – Epreuve de langue vivante	U.4	3	CCF, écrit et oral	
E.5 – Epreuve de Français – Histoire-Géographie – Education civique	U.5	5		
E.51 – Français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30
E.52 – Histoire-Géographie – Education civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h
E.6 – Epreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U.6	1	CCF, écrit	
E.7 – Epreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF, pratique	
EPREUVE FACULTATIVE	UF1		Oral	

Baccalauréat professionnel Commercialisation et services en restauration			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée
E.1 – Epreuve scientifique et technique	U.1	5		
E.11 – Sous-épreuve de technologie	U.11	2	CCF, écrit	
E.12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.12	2	CCF, écrit	
E.13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.13	1	CCF écrit	
E.2 – Epreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	5	CCF oral	
E.21 – Sous-épreuve de gestion appliquée	U.21	2	CCF, écrit	
E.22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3		
E.3 – Epreuve professionnelle	U.3	9		
E.31 – Sous-épreuve de communication et commercialisation	U.31	4	CCF écrit, oral et pratique	
E.32 – Sous-épreuve d'organisation et mise en oeuvre d'un service	U.32	4	CCF, écrit, oral et pratique	
E.33 – Sous-épreuve Prévention Santé Environnement	U.33	1	CCF, écrit et oral	
E.4 – Epreuve de langue vivante	U.4	4	CCF, oral et pratique	
F.41 – Sous-épreuve de langue vivante 1	U.41	2	CCF, oral	
F.42 – Sous-épreuve de langue vivante 2	U.42	2	CCF, oral	
E.5 – Epreuve de Français – Histoire-Géographie – Education civique	U.5	5		
E.51 – Sous-épreuve de Français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30
E.52 – Sous-épreuve d'Histoire-Géographie – Education civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h
E.6 – Epreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U.6	1	CCF, écrit	
E.7 – Epreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF, pratique	
EPREUVE FACULTATIVE	UF1		Oral	

Textes officiels : **Cliquez, nous ferons le reste !**

- **Baccalauréat professionnel " Métiers de la mode - vêtements " : modification. BO n°14.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55643/mene1104832a.html>
- **Mention complémentaire " Finition façonnage de produits imprimés " : abrogation. BO n°14.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55644/mene1105822a.html>
- **Mentions complémentaires " Montage ajustage de systèmes mécaniques et automatisés ", " opérateur en forge ", " opérateur régléur en systèmes de rectification ", " opérateur régléur sur machines à commande numérique " : abrogation. BO n°14.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55645/mene1105923a.html>
- **CAP et BEP : Modification des listes des spécialités. BO n°13.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55574/mene1016236a.html>
- **Baccalauréat professionnel : Modification de certaines spécialités. BO n°13.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55575/mene1105906a.html>
- **Brevet professionnel " Carrosserie construction et maquettage " : abrogation. BO n°12.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55477/mene1104075a.html>
- **Programmes d'enseignement des nouvelles séries technologiques. BO spécial n°3. Séries STI2D, STL et STD2A.**
<http://www.education.gouv.fr/pid25173/special-n-3-du-17-mars-2011.html>
- **Diplôme d'expert en automobile : définition. BO n°11.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55354/esrs1101639a.html>
- **Promotion des disciplines scientifiques et technologiques : " Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'Ecole ". BO n°10.**
<http://www.education.gouv.fr/cid55255/mene1105413c.html>

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Elections professionnelles : composition des listes SNALC-CSEN-FGAF

Le jeudi 20 octobre 2011, pour la première fois sous forme électronique, les professeurs seront amenés à élire comme tous les 3 ans leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques et Nationales (CAPA, CAPN) et dans les Comités Techniques locaux et national.

CAPA et CAPN	Se prononcent sur les décisions qui interviennent dans le déroulement de votre carrière professionnelle : avancement, affectation, notation, mutation, détachement, disponibilité, promotion, formation, licenciement, ainsi qu'en matière disciplinaire. Les C.A.P. académiques traitent des sujets relevant de la compétence du recteur, les C.A.P. nationales interviennent sur les opérations de compétence ministérielle.
Comité Technique	Consulté sur les problèmes généraux d'organisation et les conditions générales de fonctionnement du service, les programmes de modernisation et les règles statutaires, les problèmes d'hygiène et de sécurité... Parallèlement, le comité doit être informé sur les moyens budgétaires et en personnel (rapport annuel), les actions menées en matière de formation.

Comme tous les 3 ans, le SNALC doit présenter des listes complètes pour pouvoir siéger, représenter, défendre et informer nos collègues. Nous aurons peut-être besoin de votre candidature. Sachez simplement que si vous acceptez de figurer sur nos listes, **nous ne vous demanderons aucun travail ni aucun service** : certains de nos responsables académiques et nationaux seront, eux, en position éligible, et se chargeront de tout.

Adhérent ou non adhérent, **vous partagez nos idées, vous pouvez aider le SNALC**. Nous comptons sur votre soutien et vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin ci-dessous, pré-déclaration de candidature. Un bulletin officiel de déclaration de candidature sera adressé ultérieurement à tous les candidats.

Bulletin à renvoyer à SNALC-CSEN - ELECTIONS PRO 2011 - 4 rue de Tréville - 75009 PARIS

✂-----

Civilité NOM Prénom

Date de naissance :/...../ 19..... Discipline

Académie actuelle Etablissement actuel

Corps : Agrégé Certifié PLP P.EPS Chaire Sup CPE PEGC

Autre : Classe : Normale Hors-classe Exceptionnelle

Adresse électronique @

Adresse postale

..... | ... | ... | ... | ... |

propose ma candidature sur la liste présentée par le SNALC - CSEN (Syndicat National des Lycées et Collèges - Confédération Syndicale de l'Education Nationale affiliée à la FGAF - Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires) pour les élections professionnelles du jeudi 20 octobre 2011.

complétez en cochant :	C.A.P. académique	C.A.P. nationale	C.T. local	C.T. national
Je souhaite figurer en position éligible sur la liste du SNALC-CSEN				
J'accepte de figurer en position de suppléant(e) (au cas où un commissaire serait absent)				
J'accepte de figurer sur la liste pour vous aider à la compléter, et c'est tout				
J'accepte de figurer sur la liste pour vous aider à la compléter, mais retirez-moi si vous avez assez de noms				

Date :/...../ 20..... Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées aux opérations du SNALC - CSEN. Ces informations ne seront en aucun cas communiquées à un tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Pour toute demande, adressez-vous à info@snalc.fr

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président)
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	Mme Claire Hellier 33/10, rue du Dr Cordier - 02100 Saint-Quentin Tél 03.23.62.17.74 - chellier@ac-amiens.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trepagne 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines Tél 09.73.82.67.93 - philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaux 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - Patrick.Buhot@ac-caen.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, rte de Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Mme Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - Tél 04.95.51.33.84 20000 Ajaccio - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les Terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia 0Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fromonville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc.dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiebaut 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiebaut (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Nicole Kuntz - nicole.kuntz@orange.fr 15, rue La Barme - 38160 Chatte Tél 06.70.51.86.13	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente) Mme Nicole Kuntz (voir col. Secrétaire)
LILLE	M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Matorière - 59270 Meteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^m Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Corat - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogrederic@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	Mme M. Verguet - martine.verguet@ned.fr 3, bd de la Croix Rousse - 69004 Lyon Tél 06.88.23.15.01	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcmoncombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubières - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clément de Rivière M. Georges Balitrand - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 02.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@laposte.net	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis dagonn - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droupeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droupeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Daniel Engel - snalcreims@aol.com 59, rue du Mont St Pierre - 51430 Tinquex T-Fax 03.26.07.95.48	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44	Mme Béatrice Jullion 57, rue des Cavins 02370 Chassemy	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Aurial - rosaurial@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiel - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenat - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vaysette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vaysette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** de 25 à 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Adresse

|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Tél. fixe |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Mobile |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl Ech. Depuis le |__| |__| |__| |__|

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2010/2011 code |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Nom

|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **SI**
(délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES classe normale				CERT, P-EPS, PLP classe normale			
1-2	Professeurs stagiaires : 69 €						
3	159 €	54	171 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	187 €	4	159 €	54	159 €
5	199 €	68	205 €	5	169 €	57	169 €
6	211 €	72	218 €	6	179 €	61	179 €
7	221 €	75	233 €	7	189 €	64	189 €
8	228 €	78	247 €	8	199 €	68	200 €
9	233 €	79	261 €	9	209 €	71	212 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	225 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	238 €
AGREGES hors classe et CHAIRES SUP				CERT, P-EPS, PLP, CPE hors classe			
1 à 5	250 €	85	275 €	1 à 5	230 €	78	248 €
6	260 €	88	305 €	6-7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC			Classe normale	180 €			
			Hors-Classe/Classe Excep.	210 €			
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education				59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)				125 €			
Adjaenes	80 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €	Infirmier(e)s Cl. Normale	100 €	Infirmier(e)s Cl. Sup.	130 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion** : le reçu fiscal vous sera adressé dès encaissement si paiement par chèque, à échéance des mensualités (**DEBUT JUILLET**) pour les prélèvements.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) :

Salaires majorés : Outre-mer, Etranger, Dét. + 35 €	+
Certifiés BI-ADMISSIBLES : + 7 €	+
Cotisation COUPLE avec : M - 25% (-25% pour chaque membre du couple)	-
CPA, TEMPS PARTIEL, congé formation : .. - 20%	-
MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40%	-
Adhérent bienfaiteur (j'aide le SNALC de €)	+

Cotisations 2010/2011 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab [†]	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER
Syndicat National des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Tréville 75009 PARIS
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
.....
.....
_ _ _ _
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez dater et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-CSEN – 4 rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez en fin d'année scolaire un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



➔ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires nationaux et près de 240 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-CSEN (FGAF) est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

➔ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-CSEN (FGAF) porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs **le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-CSEN, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

➔ **PROTECTEUR** : le SNALC-CSEN (FGAF) défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**